

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Étaient présents : Christian MESNIER, Thierry GUINET, Vincent GUINET, Didier BAILLY, Sylvie PERRIN, Malory GALMICHE, Marie Jeanne PRILLARD, Claudine GUINET.

Étaient absents excusés : Danièle STADELMANN (procuration donnée à Christian MESNIER).

Était absent: Sébastien MÂLE

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Délibération annule et remplace pour la demande de subvention concernant les travaux d'eau potable (mise à jour des montants)
3. Budget : décision modificative, augmentation des crédits au chapitre 12
4. Fixation tarif TLPE (Taxe locale publicité extérieure pour Locker Mondial Relay coccinelle)
5. ONF : Assiette des coupes 2026
6. Tarif affouage 2025-2026
7. Devis pour le vase d'expansion de la chaudière appartement 2
8. Bilan réunion carte communale (indivision Holz)
9. Questions diverses

Séance ouverte à 20h10

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025 est validé à l'unanimité des membres.

2/ Délibération annule et remplace pour la demande de subvention concernant les travaux d'eau potable (mise à jour des montants)

Le conseil municipal avait délibéré lors de sa séance du 3 septembre 2025 pour valider le plan de financement des futurs travaux en eau potable afin de déposer la demande de subvention auprès du Département.

Seulement, depuis cette séance de septembre, le montant des travaux a été affiné (suite à la ventilation précise réalisée par le cabinet Géoprotech entre le coût des travaux assainissement qui incombe à la CCLL et le coût des travaux eau potable consécutifs aux travaux d'assainissement, incombant à la commune).

Le plan de financement est donc à valider une seconde fois (annule et remplace la dernière délibération). Il se présente comme ci-dessous :

Coût travaux eau potable = 778 823.33€ HT

Subvention Agence de l'eau = 0€

Subvention Département du Doubs = 155 764.66€

Reste à charge à la commune = 623 058.67€

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider ce plan de financement et autorise le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département du Doubs.

3/ Budget : décision modificative, augmentation des crédits au chapitre 12

Lors du vote du budget prévisionnel 2025, il avait été voté l'inscription de 11 400€ au chapitre 12 (charges de personnel). Lors du contrôle des sommes disponibles pour les salaires de novembre et décembre, il est apparu que la somme de 1389.40€ restante ne serait pas suffisante pour absorber les charges jusqu'au 31/12/2025. En effet, un mois de paye coûte environ 1250€ à la commune (salaires et charges). Il est donc nécessaire d'abonder le chapitre 12 de 1200€ afin de pouvoir payer le personnel pour les deux mois restants de l'année. La raison de ce manque de crédit est liée à la difficulté de prévoir le coût salarial sur un an (notamment du fait du renouvellement du personnel administratif et technique l'année dernière).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de valider cette modification budgétaire au chapitre 12. Les 1200€ seront pris sur l'excédent budgétaire.

4/Fixation tarif TLPE (pour Locker Mondial Relay coccinelle)

La TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) permet aux communes de facturer les sociétés qui installent des panneaux de publicité et/ou enseignes sur un terrain visible depuis la voirie (que le terrain d'implantation soit public ou privé). Afin de pouvoir facturer l'enseigne Mondial Relay pour son Locker installé sur le parking de coccinelle, le conseil municipal doit voter l'instauration de cette taxe et en fixer son montant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'instaurer la TLPE sur la commune de Chouzelot et de fixer le tarif à 18.60€ par m² (6.4m²) pour 'Mondial Relay'.

5/ ONF : Assiette des coupes 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes 2026.

6/ Tarif affouage 2025-2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de conserver le tarif de l'année dernière pour l'affouage 2025-2026, à savoir 6€ du stère + paiement d'une garantie d'un montant de 50€ par lot d'affouage réservé en mairie.

7/ Devis pour le vase d'expansion de la chaudière appartement 2

Le vase d'expansion de la chaudière de l'appartement 2 ne fonctionne plus. L'entreprise James CHAGUE nous a proposé un devis. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider ce devis.

8/Bilan réunion carte communale

Une réunion en présence de l'EPF et de l'indivision Holz a eu lieu en mairie le 28 octobre.

Christian explique que l'EPF a proposé un prix à l'indivision Holz pour l'acquisition de la parcelle ZK63, cette proposition n'a pas été acceptée.

Une nouvelle proposition a été définie ce jour, avec un maxi à ne pas dépasser, au-delà duquel la commune est perdante. (Prochaine réunion avec d'indivision le 10-12)

9/Questions diverses

- Les peintures des bornes incendies ont été réalisées (il reste la numérotation).
- Christian résume la dernière réunion de la régie assainissement de la CC Loue Lison (RALL). Les travaux prévus par la communauté de Commune en assainissement ont été présentés (dont ceux de la

commune de Chouzelot évalués à 1 069 734€TTC) et les tarifs assainissement 2026 ont été votés : la part fixe qui était de 55€ en 2025 passera à 62.50€ en 2026. La part variable qui était de 1.95€ par m³ consommé en 2025 passera à 2.09€ le m³ en 2026.

- Syded : demander un chiffrage pour un système de chaufferie des appartements.
- Coussins berlinois à récupérer et stocker (Thierry)
- Frelons asiatiques : cinq nids ont été détruits sur la commune par l'entreprise AGF Guêpes Frelon avec laquelle la commune a signé un contrat, ces interventions ont été suivies par notre intervenant communale : M. Guy Manzoni.
- Romain Barthélémy va intervenir pour le nettoyage des rues du village, afin d'assurer sa sécurité il sera assisté par des bénévoles.
- Dépôt de plainte d'une habitante pour agression par des chiens en divagation sur la commune (chiens récidivistes)

Fin de la séance à 22h45

Prochain conseil le 03/12/2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2025-43	Plan de financement travaux EP et demande subvention Département
2025-44	Décision modificative Budgétaire
2025-45	TLPE
2025-46	Assiette des coupes 2026
2025-47	Tarif affouage 2025-2026

Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



